

Le petit Cambonnais

JOURNAL MUNICIPAL - Janvier 2018

N° 40

PROJETS

INNOVATION

MEILLEURS VOEUX

BONHEUR

RÉUSSITE

AVENIR

ÉNERGIE

BONNE ANNÉE

PARTAGE

PROSPÉRITÉ

SÉRÉNITÉ

ENSEMBLE

CRÉATION



ÉDITO



2018 : encore une nouvelle année, avec tout ce qu'elle porte en elle d'espoirs renouvelés pour chacun d'entre nous. Cette année, se terminant en 8, a une saveur particulière pour beaucoup de vos élus municipaux : cela fait dix ans que notre conseil, partiellement renouvelé en 2014, a en charge les affaires de la commune. Dix ans : c'est long et en même temps c'est passé comme un éclair - cela donne le tournis. Lorsque l'on essaie de faire un petit condensé de ces dix ans, on est surpris de voir avec quelle vitesse une action en chasse une autre. Les travaux qui nous avaient pourtant tellement mobilisés sont oubliés. Le temps fait son œuvre. Alors on reprend son bâton de pèlerin et on continue sur la lancée vers de nouveaux projets.

2017 était l'année des travaux à la crèche, 2018 sera l'année des travaux de la salle polyvalente. Les études sont toujours en cours, le projet de l'architecte est en phase finale, il faut encore déposer le permis de construire et lancer tous les marchés de travaux. Les vrais travaux ne commenceront vraisemblablement que tout début avril pour au moins dix mois. Les travaux de la salle seront suivis par la réhabilitation de la place devant la salle, pour supprimer la castine. Nous sollicitons la compréhension des usagers pendant les travaux, et sommes sûrs qu'ils seront ravis de la transformation qui va s'opérer.

Les utilisateurs de la crèche ont pu réinvestir le bâtiment agrandi et totalement rénové en novembre. Les enfants bénéficient d'un environnement exceptionnel, et pour leur plus grande joie, tous les jeux et jouets ont pu être renouvelés, grâce aux subventions de la CAF. Les conditions de travail des salariées se sont tellement améliorées, que certaines nous ont dit avoir l'impression d'avoir changé de métier !

Nous vous invitons à découvrir le résultat de tous ces travaux lors de l'inauguration le samedi 27 janvier à 10h30, suivi par les vœux du maire à la salle polyvalente.

Je vous souhaite une bonne et heureuse année 2018 !

Sarah Laurens

SOMMAIRE

1	Edito	4	Aménagement de voirie	6	La vie des associations
2	Conseils municipaux	5	Les Deux L	6	Commémoration
4	Recensement	5	Nos joies nos peines	7	La vie à Cambon



Séance du 14 novembre 2017

➤ Signature marché

Le code de la construction et de l'habitation oblige le maître d'ouvrage, pour des bâtiments recevant du public, à missionner un coordonnateur SPS (coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé) et BCT (contrôle technique de la construction). Dans le cadre de la rénovation de la salle polyvalente le bureau SOCOTEC France a fait une proposition de mission coordinateur SPS pour un montant de 3 420 € HT et la proposition de mission BCT pour un montant de 5 460 € H.T. Madame le Maire informe les membres du conseil que les propositions ont été validées et signées.

➤ Demande de subvention.

La salle polyvalente de Cambon doit faire l'objet de travaux importants d'accessibilité et de mise aux normes énergétiques. Le conseil municipal a délibéré le 7 avril 2017 pour approuver l'opération et le tableau de financement. Ce projet a été intégré au Contrat Régional Unique de l'Albigeois.

Le Contrat Régional Unique a également un volet « Programme Espaces Publics », dont l'objectif est de contribuer au financement d'opérations d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics.

Il apparaît donc cohérent d'ajouter au programme susnommé le programme « réfection de la place

piétonne » qui avait été voté lors du conseil municipal du 17 mai 2016. Cette réfection est en attente de la réalisation de la rénovation de la salle polyvalente.

Pour mettre en œuvre ce projet, il est nécessaire :

- de demander l'inscription de cette opération dans la programmation 2018 du contrat régional unique d'agglomération de l'Albigeois,
- de demander l'inscription de cette opération au contrat de ruralité 2018,
- de solliciter les subventions auprès de l'Etat, de la région Occitanie et du département du Tarn,
- d'autoriser madame le maire à accomplir toutes les formalités nécessaires pour cette opération.
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT	
Etudes	3 000 €
Bureau contrôle et SPS	9 000 €
Maitrise d'œuvre	38 000 €
Travaux	380 000 €
Réfection place piétonne	40 000 €
Total	470 000 €

RECETTES	
Région Occitanie	64 500 €
Département du Tarn	100 000 €
DETR	164 458 €
Commune de Cambon	141 042 €
Total	470 000 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve l'opération « réhabilitation et

mise aux normes de la salle polyvalente » et « réfection de la place piétonne »

➤ Terrain agricole

Un jeune agriculteur de la commune sollicite l'achat de la parcelle AN1, contigüe à la parcelle AN3 qu'il exploite déjà.

Cette parcelle, d'une contenance de 16 335 m², est propriété privée de la commune, mais est enclavée, puisque entourée par les ruisseaux Lézert et Tabournié. Elle se situe dans la zone PPPRI (inondable) et zone N du PLU. L'accès ne peut se faire qu'en passant par les parcelles voisines et lorsque l'agriculteur a fini ses récoltes. La parcelle AN1, entretenue par les agents de la commune, est donc peu exploitable.

Le candidat sollicite l'achat pour pouvoir développer son activité et relève que pour exploiter ce terrain il faudra qu'il broie et dessouche les arbres existants.

Le Journal Officiel du 2/09/2017 publie un tableau du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles destinées à conserver leur vocation agricole. Pour le « Tarn croissant nord-est », la valeur minimum est de 1 850 €/ha, la valeur maximum 10 750 €/ha et la valeur dominante 5 160 €/ha.

Le Service des Domaines consulté donne à titre indicatif la valeur moyenne des terrains agricoles vendues



récemment dans le Tarn qui est de 0.60 €/m², ce qui appliquée à la parcelle AN1, ferait ressortir un prix de vente de 9 800 €.

Au vu de ces éléments, le candidat a proposé un prix d'acquisition de 6 500 € et la prise en charges des frais de notaire.

Le conseil municipal se montre favorable à la vente de ce terrain, en particulier pour conforter l'installation de ce jeune agriculteur.

Le conseil observe toutefois que la parcelle AN1 est grevée de l'emplacement réservé n°22 au PLU (« Aménagement d'une liaison douce le long du Lézert Est jusqu'au ruisseau des Infournats »). Le conseil considère qu'on ne peut pas vendre cet emplacement réservé, car il faudrait alors le racheter lors de la mise en œuvre de la liaison douce.

Ainsi le conseil accepte la cession de la parcelle AN1 au candidat pour 6 500 € sous la condition suivante : la commune conserve une bande de terrain de 3m (emplacement réservé n° 22 du PLU). Le bornage ainsi que les frais de notaire seront à la charge de l'acheteur.

Séance du 20 décembre 2017

➤ Décision du maire

- Signature devis Sols et Eaux pour un montant de 3 888 € relatif à l'étude géotechnique pour les travaux de la salle polyvalente.

- Signature d'un devis de Sam' Branche pour un montant de 4 866 € pour la

pose d'un chauffage provisoire à la salle polyvalente, qui sera déplacé ensuite à la salle omnisports.

- Signature devis 123 Informatique d'un montant de 1 012,80 € pour remplacer l'ordinateur du bureau des élus.

- Signature devis Massol d'un montant de 9 307,64 € pour la réalisation de la pose de carrelage dans le vestiaire du foot.

➤ Autorisation

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption du ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

En outre jusqu'à adoption du budget ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le conseil municipal délibère pour autoriser le maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissement comme mentionné ci-dessus.

Le vote du budget n'intervenant que fin mars,

début avril, il est nécessaire de verser des avances sur les subventions qui seront votées dans le cadre du budget primitif 2018 afin que les associations poursuivent leurs activités et puissent honorer leurs échéances début 2018.

- La convention avec l'association « le Village des enfants » prévoit une subvention de fonctionnement de 107 000 € versée en plusieurs acomptes. Un versement mensuel de 9000 € étant le plus adapté, il sera versé une avance de 36000€ (4 mois à 9000 €)

- La convention avec l'association « Familles rurales » qui gère la crèche de Cambon prévoit l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 43 000 € versé en 4 acomptes. Il sera versé une avance pour les 2 premiers trimestres soit un montant de 21 500 €.

➤ Agents recenseurs

Afin de réaliser l'opération de recensement de la population qui aura lieu du 18/01/2018 au 17/02/2018, il est nécessaire de créer des emplois d'agents recenseurs. Trois postes d'agents non titulaires, à temps non complet sont créés. La rémunération est composée de : 1,00 € par feuille de logement remplie + 0,80 € par bulletin individuel rempli + un forfait de 100 € pour les frais de transport, tournée de repérage et séances de formation.

Recensement

Cette année, le recensement se déroule dans les 7 000 communes de moins de 10 000 habitants, et donc Cambon d'Albi est concerné, du jeudi 18 janvier au samedi 17 février 2018.

La mairie de Cambon a recruté trois agents recenseurs : de gauche à droite Véronique Palaffre, Annette Matha et Virginie Pourquier.



Les agents recenseurs effectuent une tournée de reconnaissance pour repérer les logements et avertir de leur passage. Cette année, vos agents recenseurs vont vous proposer de répondre par internet : elles vont vous remettre la notice sur laquelle figurent vos identifiants de connexion au site Le-recensement-et-moi.fr. Vous pouvez ainsi répondre au questionnaire en ligne. Si vous ne pouvez pas répondre par internet, les agents



recenseurs vous distribuent les questionnaires papier, une feuille de logement et autant de bulletins individuels qu'il y a d'habitants, puis conviennent d'un rendez-vous pour venir les récupérer.

Votre commune vérifie la bonne prise en compte de tous les logements recensés.

Le recensement se déroule selon des procédures approuvées par la Commission nationale de l'informatique et des libertés (Cnil). L'Insee est le seul organisme habilité à exploiter les questionnaires, et cela de façon anonyme. Ils ne peuvent donc donner lieu à aucun contrôle administratif ou fiscal. Votre nom et votre adresse sont néanmoins nécessaires pour être sûr que vous n'êtes pas compté(e) plusieurs fois. Ces informations ne sont pas enregistrées dans les bases de données.

Toutes les personnes ayant accès aux questionnaires (dont les agents recenseurs) sont tenues au secret professionnel.

Aménagement de voirie

La circulation automobile a beaucoup augmenté ces dernières années chemin du Grès. Les riverains ont demandé à la mairie de prendre des mesures de sécurité, d'autant que le chemin est étroit et que le passage à deux voitures est difficile. Suite à une réunion de concertation à la mairie en octobre 2017, la mairie a pris les mesures suivantes :

- le chemin du Grès est mis en sens unique entre la côte de Grèzes et l'impasse des Grès
- un STOP est installé avant le carrefour avec l'impasse du Grès
- à l'entrée du chemin du Grès, en venant du calvaire et conteneur à verre : un panneau rappel 30.



Après un temps d'observation ; si la vitesse des véhicules reste un problème, la possibilité d'un ralentisseur à l'entrée du chemin en venant du calvaire sera étudiée.

Nous solliciterons également l'agglomération pour l'étude et le chiffrage d'un plateau traversant sur le chemin du Moulin au niveau de la sortie du Chemin du Grès.

les deux L

Le salon de coiffure de Cambon a changé de nom et de propriétaires.

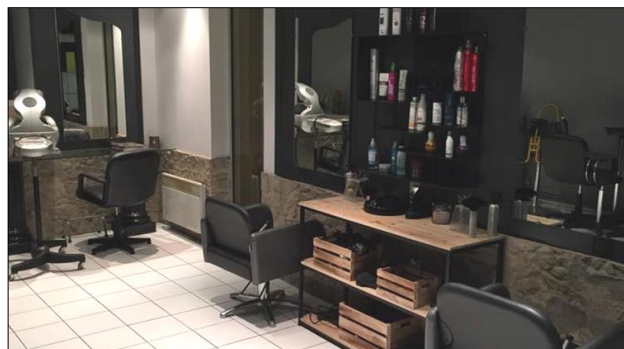
Laëtitia et Leslie sont les nouvelles propriétaires du salon « Les Deux L » depuis le 10 décembre 2017. Elles sont toutes les deux bien connues des clients du salon. En effet, Laëtitia travaillait au salon « Athynéa » depuis plusieurs années et Leslie a été apprentie au salon pendant deux ans.

Laura ayant choisi de se consacrer à la venue de son deuxième enfant, « les deux L »

ont souhaité poursuivre l'activité en s'engageant dans une nouvelle aventure.

Le salon s'est fait une petite beauté en subissant quelques travaux de rénovation. Venez nombreux découvrir le nouveau salon, Laëtitia et Leslie se feront un plaisir de vous accueillir du :

Mardi au vendredi de 9h à 18h et le samedi de 8h30 à 17h30. Tél : 05.63.53.00.57



Nos joies nos peines en 2017

Mariages

10/06/2017 TERRES Alain & MAQUET Josiane
12/08/2017 GIRARD Anthony & TROUBAN Laura

12/08/2017 LAURENS Marc & LEROUVILLOIS Aurélie



Naissances



12/01/2017 ARMAND ALUJAS Hugo
18/01/2017 CANDILLE Léo
21/02/2017 ROSELLI Milan
02/03/2017 ALQUIER Alice
05/03/2017 SIGNOVERT Maxandre
15/03/2017 FUSS Jimmy
17/03/2017 ESTADIEU RAYSSAC Enora
27/03/2017 GUIRAUD Louka
30/04/2017 LAFON Jules
18/06/2017 SOULET Louna
01/08/2017 ESTEBAN Giulia
25/08/2017 ZANET Enzo
04/09/2017 NESPOULOUS SCHÄFFER Thayla
24/09/2017 ESPIE Jules
05/10/2017 CAULET Arthur
09/10/2017 BLANC Timéo
06/11/2017 KERAY VIEU Ava
21/11/2017 CAMINATI Sacha
27/11/2017 CORBIERE Noé

Décès

16/03/2017 FLOUTARD Bernard
04/05/2017 ROUVE Gaston
02/06/2017 COUGOUREUX ép. MAGNABAL Françoise
12/06/2017 MOREAU ép. COUTANT Elisabeth
06/07/2017 VALAT François
02/08/2017 VAYSSE René
30/10/2017 SIEGEL Pierre
16/11/2017 AUSTRY ép. BONNEFIS Elise



Ecole de musique



Des élèves de l'école de musique de Cambon se sont illustrés aux Finales Nationales du concours de musique Ema pour lesquelles ils se sont qualifiés au printemps dernier.

Ces finales ont eu lieu ce mois de Novembre en région parisienne.

Les résultats :

- Jean Roux 4e plaquette or en piano divertissement catégorie préparatoire.

- Tristan Cot (photo) a obtenu la Coupe de France au clavier en catégorie élémentaire 2



Commémoration



Le rassemblement autour du monument aux morts le samedi 18 Novembre 2017 pour commémorer l'armistice du 11 novembre 1918 a été marqué par la présence des élèves de CM2 de l'école de Cambon qui ont lu un poème de Jean-Hubert FROUGIER : « 14-18 Folie meurtrière ».

Ce moment émouvant était l'occasion pour tous les participants, jeunes et moins jeunes, de partager plus qu'un simple devoir de mémoire. Comme l'a dit Simone Veil, qui nous a quittés le 30 juin 2017 :

« *Je n'aime pas l'expression devoir de mémoire. Le seul « devoir » c'est d'enseigner et de transmettre* ».



14-18 Folie meurtrière

Par un beau jour d'été
Sous un ciel bleu d'azur
Le clairon a sonné
Pour la grande aventure
Ils partirent faire la guerre
Au nom de la patrie
Ils étaient jeunes et fiers
Et la fleur au fusil

14-18 C'était la grande guerre
14-18 Ils ont vécu l'enfer
14-18 C'était la grande guerre
14-18 La folie meurtrière

Mais du chemin des dames
Au fort de Douaumont
Ils ont perdu leur âme
Sous le feu des canons
Avec la peur au ventre
Ils chantaient la Madelon
En plein mois de décembre
Quand ils montaient au front

14-18 C'était la grande guerre
14-18 Ils ont vécu l'enfer
14-18 C'était la grande guerre
14-18 La folie meurtrière

Ils tombaient un à un
Fauchés par la mitraille
De la Marne à Verdun
Au cœur de la bataille
Partout des trous de bombes
Partout des trous d'obus
Comme la fin d'un monde
Qui leur tombait dessus

14-18 C'était la grande guerre
14-18 Ils ont vécu l'enfer
14-18 C'était la grande guerre
14-18 La folie meurtrière

Ils ont pleuré de joie
Le jour de l'armistice
Quand enfin arriva
La fin de leur supplice
Après un grand silence
Les cloches de la paix
Dans le ciel de France
Se mirent à sonner

14-18 C'était la grande guerre
14-18 C'était la der des ders
Mais cette grande guerre
Ne fut pas la dernière



Inauguration crèche & Vœux du Maire

L'inauguration de la rénovation et extension de la crèche aura lieu le **samedi 27 janvier 2018** à partir de **10h30**. Les cambonnais sont invités à venir visiter les locaux.

Cette inauguration sera suivie des **vœux du Maire à la salle polyvalente à 11h30**.



« Le Clos de Bel Air »

Vous êtes nombreux à attendre le transfert des deux lots du lotissement dans le domaine public.

La mairie a délibéré pour le transfert en février 2014. Nexity a transféré tout le dossier au cabinet notarial Brunet-Mirabel-Dumons en avril 2017, qui a été relancé plusieurs fois. Nous attendons donc tous que le notaire prépare l'acte de cession.

Téléthon

Le CCAS a organisé pour la 3^{ème} année consécutive le Téléthon samedi 9 décembre 2017, avec l'aide du Village des Enfants, les clubs Cambon Aventure ainsi que Danso cambo. L'ensemble des activités proposées pour le Téléthon a rencontré son public, et la somme collectée s'est élevée à 474.02 €, répartis comme suit : CLAE 88.52 €, Danse 163 € et la randonnée 222.50 €. Merci à tous pour votre participation !

Salle polyvalente

Comme annoncé dans les précédents Petits Cambonnais, la salle polyvalente va faire l'objet d'une réhabilitation et mise aux normes. Ces travaux importants dureront environ un an et débuteront en **avril 2018**. La salle polyvalente sera donc indisponible durant la durée des travaux.



Eau potable

L'eau potable de Cambon est excellente.

Notre commune est adhérente avec 54 autres communes au Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique du Dadou, et notre eau provient du lac de la Razisse, à une vingtaine de kilomètres d'ici.

Cette eau est exceptionnellement douce, ce qui est très agréable pour les utilisateurs, mais qui, semble-t-il, est moins bon pour les canalisations. C'est pourquoi, lorsque la nouvelle usine de production d'eau du syndicat rentrera en service au printemps prochain, l'eau sera traitée pour être moins douce. Vous risquez de voir apparaître sur vos verres des traces inexistantes jusque-là, en raison du calcaire ajouté. C'est le progrès...



Abonnez-vous

Vous pouvez recevoir le journal municipal par mail au plus tôt et en couleur en vous inscrivant sur le site internet de la commune :

<http://www.cambondalbi.fr/>

sur la page d'accueil en bas à droite, « Newsletter », ⇨
« souscrire ».

Publication de la commune de Cambon

4 place de la mairie – Tél. 05 63 53 00 00 – Fax. 05 63 53 03 56 – Email. : mairie.de.cambon@wanadoo.fr

Site Internet : www.cambondalbi.fr

Directeur de la publication : Sarah Laurens – Rédaction et mise en page : Commission communication

Impression : janvier 2018 – Tirage : 950 exemplaires